



# AVIS PUBLIC

## PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2025-742

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que :

Lors de la séance du conseil municipal du 15 avril 2025 a été adopté le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT N° 2025-742 RELATIF AU PROGRAMME D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SEPTIQUES AVEC SYSTÈME DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET**

L'objet de ce règlement est d'établir les conditions d'admissibilité au programme d'entretien des installations septiques avec système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet (UV) offert par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour les systèmes installés sur son territoire après l'entrée en vigueur du règlement.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel [greffe@vsad.ca](mailto:greffe@vsad.ca).

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 17 avril 2025

La greffière,  
Me Marie-Josée Couture  
[www.vsad.ca](http://www.vsad.ca)